

F.A.Q. Commerçants

Y a-t-il des risques financiers liés à la Zinne & à son adoption ?

Aucun. Chaque euro changé en Zinne est placé en sécurité sur un compte appelé **réserve de contrepartie**. Si le système devait s'arrêter, **chaque commerçant ou citoyen qui détient des Zinnes pourrait les rééchanger contre des euros dans leur intégralité.**

Quel en sera l'impact sur ma comptabilité ?

La Zinne ne change rien à la comptabilité du commerce. D'un point de vue comptable, quand une Zinne entre dans la caisse, c'est comme si un euro entrait dans la caisse. La parité de **1 € = 1 Zinne** a d'ailleurs été choisie pour faciliter la gestion des Zinnes & surtout la vie des commerçants ainsi que des producteurs partenaires. Il n'y a donc **aucun souci avec la TVA ou les impôts** vu que chaque transaction en Zinne est écrite en euros dans votre comptabilité. Il est à noter que, contrairement à certaines idées reçues, la parité 1 € = 1 Z n'enlève rien à l'efficacité & aux vertus de la Zinne. Lorsque vous comptez votre caisse, **vous comptez les Zinnes exactement comme des euros.**

Comment faire circuler les Zinnes que j'ai en caisse ?

3 solutions s'offrent à vous :

1. **Payer ses fournisseurs avec des Zinnes.**
2. **Rendre de la monnaie en Zinne à un client qui a payé en euros** (s'il accepte, bien évidemment).
3. **Échanger des Zinnes de la caisse contre des euros** qui appartiennent personnellement au gérant ou à des employés du commerce.

Exemple:

Je suis employée d'un magasin local faisant partie du réseau de la Zinne & je décide de prendre 20 Zinnes dans la caisse que je remplace immédiatement par 20 euros de mon portefeuille. La comptabilité de la caisse reste exacte (car 1 Zinne = 1 euro) & j'ai personnellement fait le choix d'avoir, moi employée, 20 Zinnes dans ma poche au lieu de 20 euros. En conclusion, il y a moins de Zinnes dans la caisse & je fais circuler les Zinnes en allant les dépenser pour mes affaires personnelles dans commerces membres du réseau.

Que faire si j'ai trop de Zinnes en caisse ?

Un tel projet (i.e. : lancer une monnaie citoyenne mais également bâtir un système économique différent) prend du temps. Pour l'instant, **un commerçant qui a vraiment trop de Zinnes en caisse & qui ne sait pas comment les faire circuler peut demander à l'ASBL "la Zinne" de les lui reconvertir gratuitement contre des euros.** Aujourd'hui, la Zinne est toujours dans sa phase de démarrage & il n'y a encore que peu de producteurs dans le système, donc aucun frais de reconversion n'est envisagé.

Comment gérer les Zinnes dans ma caisse ?

Les Zinnes se gèrent exactement comme des euros. Recevoir un billet de 5 Zinnes revient à recevoir un billet de 5 euros. Il est conseillé de mettre au même endroit les billets de Zinne: soit dans un emplacement prévu pour les monnaies complémentaires (type eco-chèques...), soit en regroupant les billets de 5 & de 10 euros au même endroit (faciles à différencier: ils sont de taille & de couleurs différentes) & de laisser ainsi un compartiment disponible pour mettre les billets de Zinne. Si un client vous donne un billet de 5 Zinnes pour un article qui coûte 4,6 euros, vous pouvez également lui rendre les 40 cents en euros.

Que dois-je faire avec mes Zinnes ? Puis-je aller les déposer à la banque ?

Il n'est pas possible de déposer des Zinnes sur un compte bancaire. Il faut par conséquent les **garder dans un endroit sécurisé**. Néanmoins, il y a peu de risque qu'un éventuel voleur s'intéresse à une monnaie qui ne peut pas être utilisable partout.

Est-ce que les billets papiers sont suffisamment sécurisés ?

Oui, il y a **plusieurs niveaux de sécurité** sur les billets:

- Ils sont **numérotés**
- Ils disposent d'un **hologramme**
- Il y a un **filigrane** qui rend très difficile le fait de les reproduire
- Mais aussi des **fibres visibles ou invisibles** à l'oeil nu sont introduites **dans le papier qui ne ressortent qu'en présence de lumière ultraviolette ou infrarouge**

Quelle utilité d'avoir encore de la monnaie physique ? Le papier c'est fini, mes clients payent tous avec une carte bancaire !

Le choix d'avoir une monnaie papier repose sur **des raisons pédagogiques, ludiques, visuelles & pratiques** (pour certaines personnes, utiliser le papier reste plus simple). Néanmoins, **un système de paiement électronique est actuellement expérimenté** chez certaines monnaies citoyennes wallonnes. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, il est fort probable que la Zinne le propose également & qu'elle joue sur les 2 tableaux (physique & électronique).

Et si je suis submergé de Zinnes ?

La Zinne va être lancée début 2019 donc pour le moment, pas de panique: elle est toujours dans sa **phase de démarrage**. En comparaison avec la taille de l'économie régionale bruxelloise, cela restera (au début, en tous cas) marginal au niveau de la circulation & l'on aura le temps de voir le réseau croître sans être pris de court par tout ce que cela peut impliquer.

Aujourd'hui, l'important est avant tout de créer le réseau & de soutenir la mise en place d'une économie plus durable qui soutient les commerces de proximité & les petits producteurs régionaux.

Quand viendra le moment où plus de Zinnes seront dépensées dans les commerces, il y aura aussi plus de possibilités de les dépenser chez des fournisseurs, plus de clients voudront aussi récupérer des Zinnes. À ce moment, l'afflux de Zinnes ne sera donc pas un problème. Au contraire, la Zinne prendra tout son sens.

Ai-je mon mot à dire dans tout cela ?

Bien entendu. La Zinne est un outil économique au service de l'économie locale & du développement durable mais aussi & surtout **au service de la souveraineté économique**. Autrement dit, **la Zinne est une manière pour les citoyens & les commerçants de se réapproprier la gestion de l'économie locale. Les promoteurs de la Zinne souhaitent qu'un maximum de commerçants & de producteurs partenaires & d'utilisateurs s'investissent dans la réflexion & le développement de la monnaie. La Zinne fonctionnera encore mieux si les commerçants & les citoyens se l'approprient.**

Quels sont les avantages que cela m'apporte ?

- **Visibilité & promotion** via l'ASBL « la Zinne », notamment grâce au répertoire des prestataires partenaires, à des flyers, par le site & la page Facebook, les passages dans la presse & via les événements auxquels l'ASBL participe ou qu'elle organise
 - **Affirmation de l'identité** (développement durable & local) & **différenciation** par rapport à la grande distribution
 - **Élargissement de la clientèle via l'intégration à un réseau** de nouveaux clients partagés avec les autres partenaires du système
 - **Mise en réseau** avec d'autres partenaires (dont des producteurs ou des fournisseurs) qui partagent **les mêmes valeurs & objectifs**
 - **Soutien d'une structure régionale & locale** qui désire redynamiser le commerce local & soutenir les petits entrepreneurs
 - **Profiter des actions** lancées par l'ASBL
-